

RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE LA SOCIETE

1. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS :

1.1 Exposé sur l'activité, la situation et les résultats de la société :

CONJONCTURE

Bien que terminant l'année sur une note positive (+3,1% en 2015 contre +3,4% en 2014), l'économie mondiale a connu de fortes disparités entre pays développés et pays émergents :

Outre atlantique et dans la zone Euro, la croissance s'est maintenue grâce à une demande intérieure soutenue par une inflation maîtrisée et des politiques monétaires accommodantes, alors que le ralentissement de l'économie chinoise s'est propagé à l'ensemble des économies émergentes à travers, notamment, la baisse de la demande d'hydrocarbures.

En Tunisie, la croissance n'a été que de 0,8%, plombée par les conséquences des attaques terroristes sur le tourisme (baisse de 35,1% des recettes et de 44,4% des nuitées) et le transport aérien (-32%) dont les chiffres s'inscrivent même en deçà de leur niveau de 2011.

N'eut été la récolte exceptionnelle d'huile d'olive, à la faveur de conditions climatiques favorables et de crise phytosanitaire ayant affecté les principaux pays producteurs de la rive nord de la méditerranée, l'économie nationale serait entrée en récession.

Au registre de l'inflation, l'indice général des prix à la consommation familiale a enregistré une évolution de +4,9% tandis que le déficit de la balance commerciale s'est contracté de 1,6 milliards de dinars sous l'effet conjugué de la baisse des exportations (-2,8%) ainsi que celui des importations (-5,7%), duquel a résulté une amélioration du taux de couverture qui s'est établi à 69,6%, s'inscrivant en amélioration de deux points de pourcentage par rapport à 2014.

Le Tunindex a clôturé l'année 2015 sur une perte de 0,9% contre une performance positive de +16,2% en 2014 et sur le marché des changes, le Dinar a perdu -8,4% face au dollar US et gagné +2% face à l'Euro.

NOTRE ACTIVITE

La répartition du chiffre d'affaires par branche se présente comme suit (en millions de dinars) :

Branches	2014			2015			2016		
	réalisation	structure	évolution	réalisation	structure	évolution	réalisation	structure	évolution
Incendie	17 500	12%	11%	17 151	12%	-2%	17 774	11%	4%
Risques Divers	25 575	17%	5%	25 468	17%	0%	27 888	17%	10%
Auto	74 905	51%	2%	80 950	54%	8%	87 781	54%	8%
Transport	9 450	6%	-2%	5 503	4%	-42%	7 292	4%	32%
Vie	3 850	3%	-22%	3 197	2%	-17%	3 589	2%	12%
Groupe Maladie	14 570	10%	4%	16 015	11%	10%	18 266	11%	14%
Aviation	506	0%	-20%	558	0%	10%	730	0%	31%
Total	146 356	100%	2%	148 842	100%	2%	163 320	100%	10%

Durant les trois dernières années, le taux de croissance moyen du chiffre d'affaires a atteint 5% pour s'établir à un niveau annuel de 153 millions de dinars.

La branche automobile demeure toujours prédominante avec une moyenne de 54%, suivie des branches dommages pour un niveau moyen de 36% et une évolution moyenne de 9%.

Avec un ratio combiné moyen de 117% durant les trois dernières années, l'année 2016 a enregistré un taux de 118% et a été affectée principalement par l'intensité de la sinistralité au niveau de la branche responsabilité civile.

La gestion technique dégage, pour l'exercice 2016, les résultats suivants :

♦ Résultat technique non vie :

Avant réassurance :

35 938 154 Dinars (contre 31 152 957 Dinars en 2015)

Après réassurance :

26 455 557 Dinars (contre 19 902 468 Dinars en 2015)

♦ Résultat technique vie :

Avant réassurance :

1 662 165 Dinars (contre 3 111 623 Dinars en 2015)

Après réassurance :

1 629 467 Dinars (contre 2 866 929 Dinars en 2015)

GESTION FINANCIERE

Les revenus nets de nos placements totalisent 30 444 120,241 Dinars, à fin 2016, détaillés comme suit :

- ✦ Revenus des immeubles : 1 357 005,647 Dinars
- ✦ Revenus des fonds placés : 28 088 699,950 Dinars
- ✦ Produits divers et variation des provisions pour dépréciation : 1 213 929,18 Dinars
- ✦ Plus ou moins-values nettes de cessions d'actions : -215 514,534 Dinars

RESULTAT COMPTABLE

Compte tenu des résultats techniques et financiers, et après prise en compte des autres produits et charges non techniques, l'exercice dégage un résultat avant impôts sur les sociétés de 37 653 666,661 Dinars et un bénéfice net de 30 027 355,929 Dinars (contre 25 991 751,636 Dinars en 2015).

1.2 Evénements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi.

Aucun évènement significatif au sens de la norme comptable Tunisienne NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et celle d'établissement du présent rapport.

1.3 Evolution prévisible et perspectives d'avenir.

Nous retenons pour la triennie 2016-2018 un taux de croissance moyen du chiffre d'affaires de 11% nous permettant de maintenir notre position de leader du secteur privé des assurances avec une part de marché de 11%.

Au terme de la triennie nous projetons d'atteindre le niveau de 203 millions de dinars avec une structure de portefeuille marquée par la prédominance de l'automobile et des risques de l'entreprise avec des parts respectives de 52% et 34%.

La branche maladie générera en moyenne 14% des émissions globales durant la période 2016-2018.

Nous ciblons aussi la maîtrise des charges opérationnelles et de gestions afin de ramener le ratio combiné à un niveau inférieur à 100%.

Nos orientations stratégiques seront centrées sur la qualité des services rendus à nos clients qui demeurent le principal vecteur de notre image de marque et de notre développement.

Dans ce sens, nous ciblons la satisfaction du client à travers le conseil, l'amélioration continue des produits et du service après-vente ainsi que la mise à disposition de l'information utile en recourant à des outils de gestion technologiques.

1.4 Changements de méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers.

Les états financiers ont été élaborés et présentés dans le respect de la convention de permanence des méthodes, à savoir que les mêmes méthodes de prise en compte, de mesure et de présentation ont été utilisées par l'entreprise d'une période à l'autre

1.5 Activité en matière de recherche et développement

Nous continuons nos efforts de transformation digitale et de modernisation des systèmes d'information. La refonte de la gestion métier (ASSURNET) a été couronnée par la mise en service du module Flotte automobile et l'avancement des modules Sinistres Auto et Risques du particulier. La mise en œuvre sera achevée à la fin de la Triennie 2016-2018. Le système de Reporting (QLIKVIEW) a été mis en service en 2016 pour toute la production et sera achevé en 2017 pour les prestations. Le projet de dématérialisation des documents (ELISE) a commencé fin 2016 et les principaux flux de production et de prestation seront dématérialisés en 2017. Les sites Internet seront mis à jour avec intégration de la mobilité en 2017. Plusieurs services digitaux sont en cours d'étude et seront opérationnels courant de la Triennie tel que la gestion du parcours client, la déclaration de sinistre par mobile et la consultation de la situation client.

2. PRINCIPALES PARTICIPATIONS

SOCIETES	%	ACTIVITE
SMVDA EL KHIR	42,14%	AGROALIMENTAIRE
KAWARIS	23,89%	AGROALIMENTAIRE
GENERAL DRINKS	28,00%	AGROALIMENTAIRE
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	20,00%	AGROALIMENTAIRE
SUNAGRI SA	30,00%	AGROALIMENTAIRE

ASSURANCES HAYETT	67,10%	ASSURANCES
EL AMENA TAKAFUL	18,00%	ASSURANCES
TUNIS RE	13,81%	ASSURANCES
ENNAKL AUTOMOBILES	10,25%	AUTOMOBILE
AMEN BANK	27,92%	BANQUE
MEDITRAC	14,46%	ENGINS DE CHANTIER
AMEN FINANCE COMPANY	17,50%	HOLDING
HOTEL MAJESTIC	21,21%	HÔTELLERIE
TUNISYS	34,97%	INFORMATIQUE
AMEN INVEST	46,40%	INTERMEDIATION EN BOURSE
TUNISIE LEASING	18,86%	LEASING
TAYSIR MICROFINANCE	3,57%	MICROCREDITS
COMAR IMMOBILIERE SARL	90,42%	IMMOBILIER (PROMOTION)
EL IMRANE	46,24%	IMMOBILIER (PROMOTION)
SIFA SARL	99,08%	IMMOBILIER (GESTION)
AMEN SANTE	64,33%	SANTE (HOLDING)
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	59,56%	SANTE
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	55,55%	SANTE
CLINIQUE EL AMEN BEJA	30,36%	SANTE
GMA	15,06%	SANTE
HOPITAL PRIVE EL AMEN	10,22%	SANTE
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	4,74%	SANTE
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	0,57%	SANTE
AMEN CAPITAL	4,25%	GESTION DE PORTEFEUILLES

3. ACTIONNARIAT :

3.1 Renseignements relatifs à la répartition du capital et des droits de vote :

- *Nombre de titres de capital comportant ou non droit de vote.*

Le capital social est de 50 000 000 de dinars divisé en 2 500 000 actions à droit de vote simple de 20 dinars de nominal et entièrement libérées.

- *Répartition du capital (Actionnaires qui détiennent plus de 5% du capital)*

Actionnaire	Nombre d'actions	%
SICOF	1 237 124	49,48%
PGI HOLDING	692 135	27,69%
AXA	384 923	15,40%

3.2 Information sur les conditions d'accès à l'assemblée générale :

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées, à condition toutefois que ses actions soient libérées des versements exigibles et aient été immatriculées à son nom cinq jours au moins avant la réunion.

Les actionnaires sont admis sur simple justification de leur identité mais le Conseil peut, s'il le juge utile, remettre aux Actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles.

Un actionnaire peut se faire représenter par un mandataire actionnaire ou non. Il ne peut donner mandat de vote sur une partie de ses actions. La forme des pouvoirs est arrêtée par le Conseil d'Administration.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire unique. En cas de pluralité de nus propriétaires ou usufruitiers, ceux-ci doivent également se faire représenter par l'un d'eux ou par un mandataire unique. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées extraordinaires.

3.3 Le rachat d'actions, nature et cadre légal de l'opération

L'entreprise ne détient aucune action propre et n'a effectué aucun rachat d'actions propres au cours de l'exercice.

4. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration

La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de douze au plus pris parmi les actionnaires ou en dehors, personnes physiques, sociétés ou autres personnes morales et qui sont nommés pour trois ans par l'Assemblée Générale des actionnaires.

La durée des fonctions des Administrateurs doit s'entendre de l'intervalle entre les Assemblées Générales Ordinaires annuelles et non pas de trois années jour pour jour de celui de la nomination.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Administrateur personne morale est tenu lors de sa nomination de nommer un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom propre sans préjudice de la personne morale qu'il représente. Lorsque le représentant de la personne morale perd sa qualité pour quelque motif qu'il soit celle-ci est tenue de pourvoir à son remplacement.

Le Conseil nomme parmi ses membres un Président.

Le président exerce ses fonctions pendant toute la période de son mandat d'administrateur.

Il peut être nommé un ou deux Vice-présidents dont les fonctions consistent seulement à présider la séance en l'absence du Président.

Le conseil nomme un Directeur Général et fixe la durée de ses fonctions.

Les pouvoirs et responsabilités du Président du Conseil d'Administration et ceux du Directeur Général sont régis par les Arts 216 à 218 du Code des Sociétés Commerciales.

Si le poste de Président du Conseil d'Administration ou celui de Directeur Général devient vacant, le conseil peut nommer le Président ou le Directeur Général en fonction au poste vacant tout en lui conservant ses anciennes fonctions.

Le Conseil devra soumettre cette décision à l'Assemblée Générale des actionnaires la plus proche. Les pouvoirs exercés et les actes accomplis dans l'intervalle par celui qui se trouvera remplir les fonctions de Président et celles de Directeur Général demeureront valables quelle que soit la décision qui sera prise par l'Assemblée Générale.

La décision de l'Assemblée Générale devra être prise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Extraordinaires.

Le Conseil désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de Secrétaire qui peut être prise en dehors de ses membres et des actionnaires.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois ans, sauf l'effet des dispositions ci-dessous. Les membres sortants sont rééligibles.

Le Conseil d'Administration se renouvelle partiellement chaque année à raison d'un nombre d'administrateurs fixé par le conseil suivant le nombre des membres en fonctions, en alternants s'il y a lieu, de manière que le renouvellement soit aussi égal que possible et soit complet dans chaque période de trois ans. Pour les premières applications de cette disposition l'ordre de sortie est déterminé par un tirage au sort qui a lieu en séance du Conseil. Une fois le roulement établi, le renouvellement a lieu par ancienneté de nomination et la durée des fonctions de chaque administrateur est de trois années.

En cas de vacance d'un poste au conseil d'administration, suite à un décès, une incapacité physique, une démission ou à la survenance d'une incapacité juridique, le conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire, soumise à la ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Lorsque le nombre des membres du conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue du comblement de l'insuffisance du nombre des membres.

Lorsque le conseil d'administration omet de procéder à la nomination requise ou de convoquer l'assemblée générale, tout actionnaire ou le commissaire aux comptes peuvent demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations provisoire prévues ci-dessus.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Si les nominations provisoires d'Administrateurs ne sont pas ratifiées par l'Assemblée Générale, les délibérations prises et les actes accomplis par le conseil n'en demeureront pas moins valables.

4.2 Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration et de direction

Il n'existe aucune délégation en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale aux organes d'administration et de direction.

4.3 Rôle de chaque organe d'administration et de direction

- *Le conseil d'administration*